

Compétences linguistiques requises dans la section Musique

Dans la section Musique, au niveau Bachelor, les cours ont lieu en allemand et en français ; au niveau Master, les cours sont en principe donnés en allemand (D), en français (F) ou en anglais (E). Les compétences linguistiques adéquates constituent donc une condition d'admission à ces cursus, conformément à la grille ci-après, ventilée selon les filières :

Filière		Langues d'enseignement	Niveau requis		Langue maternelle ou attestation des connaissances par
			D	F	
Bachelor	Classique	D/F	B2**	B2**	test de langue lors de l'examen d'aptitude ou certificat*
	Jazz	D	B2**	-	test d'aptitude ou certificat*
	Sound Arts	Classes : D Cours individuels D/F /E	B2**	-	test d'aptitude ou certificat*
	Musique et mouvement	D/F	C1 pour l'une, B1 pour l'autre		test d'aptitude ou certificat*
Master	Pedagogy (Music Pedagogy und Musik SII, Rhythmik und Performance, Rhythmik und Tanzvermittlung)	D/F	Une des deux B2 (de préférence C1), bonne compréhension passive de l'autre		certificat*
	Performance et Specialized Performance	D/F/E	A2** Allemand ou anglais	-	test d'aptitude ou certificat*
	Specialized Music Performance Oper	D/F/E	A2** Allemand ou anglais	-	test d'aptitude ou certificat*
	Composition / Creative Practice	D/F/E	B1** Allemand ou anglais	B1**	test d'aptitude ou certificat*

* Certificat conforme au cadre de référence européen commun pour les langues GERS/CEFR du Conseil de l'Europe, cf. <https://www.europaeischer-referenzrahmen.de/>

**Il est souhaitable que les conditions mentionnées en rapport avec chacune des filières soient remplies. Dans les cas particuliers, la direction de l'école prend des décisions selon les domaines d'études prioritaires choisis ainsi que selon la situation concrète.

Pour toutes les questions relatives aux cours de langue proposés dans les sections et au-delà, veuillez-vous adresser à Sarah Grossmann, conseillère pour les étudiants étrangers, sarah.grossmann@hkb.bfh.ch